

## AVIS PUBLIC

### TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Portneuf :

Que lors de son assemblée régulière tenue le 21 août 2024, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté son règlement numéro 418 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des territoires non organisés afin d'établir de nouvelles normes d'aménagement à l'égard des terrains de villégiature localisés autour du lac Miguick »;

Que ledit règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation et est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi et quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 418 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), dans la section « Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 22 AOÛT 2024



Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière